

MODIFICATIONS DES STATUTS VOTÉS EN 2022

- Adresse du siège à modifier: 2 rue JJ Rousseau, 44000 NANTES
- Nombre de personnes du CA entre 8 et 12 (au lieu de 12)
- Quorum pour voter : moitié des adhérents à jour de cotisation (au lieu des 2/3)
- Durée du mandat 4 ans (au lieu de 3 ans)
- Composition du conseil : minimum, 1 Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier
- Possibilité d'appel à candidature intermédiaire si un poste est vacant, candidature par lettre de motivation, parrainé par un membre du CA et validation par CA.
- Présence des membres du CA à au moins 1 Réunion de CA par an (hors évènements exceptionnels tel que pandémie, ou autre événement sanitaire...)